

## Vos E.P.I Habilitation électrique

**E.P.I. imposés** : port permanent et obligatoire.



**Casque**  
Norme NF EN 397



**Chaussures isolantes**  
Norme NF EN 6111



**Protection oculaire**  
Norme NF EN 166



**Grant isolant**  
Norme NF EN 20345

Les EPI des apprenants doivent être en bon état.  
Ils doivent avoir été vérifiés, sous la responsabilité de leur employeur,  
conformément au Code du travail.



En outre, les épreuves pratiques sont organisées soit à l'extérieur, soit dans  
des locaux couverts.

Les apprenants doivent donc prévoir des vêtements de travail  
adaptés.

# COVID-19



Afin de pouvoir accéder au bâtiment, le pass sanitaire vous sera demandé.

Si vous ne l'avez pas, merci de réaliser un test antigénique **au maximum 24 heures à l'avance**.



**L'ensemble des gestes barrières restent en vigueur.**



Du gel hydroalcoolique sera mis à votre disposition.



Marmelade vous fournit une tablette ou un ordinateur pour la réalisation de votre examen.

0176 41 10 21  
contrats@marmelade-app.fr

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : L6351-1 - Action de formation.

Organisme en cours de certification auprès de l'INRS. Marmelade SAS - SIRET 83140399300023 - Déclaration d'activité de formation N°11755872175 (Région Ile-de-France).

N° TVA intracommunautaire : FR66831403993.